

Date : 20070910

Dossier : A-269-06

Référence : 2007 CAF 278

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE SEXTON
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

CFM CORPORATION

appelante

et

DIMPLEX NORTH AMERICA LTD.

intimée

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 10 septembre 2007

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 10 septembre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE SHARLOW

Date : 20070910

Dossier : A-269-06

Référence : 2007 CAF 278

**CORAM : LE JUGE DÉCARY
LE JUGE SEXTON
LA JUGE SHARLOW**

ENTRE :

CFM CORPORATION

appellante

et

DIMPLEX NORTH AMERICA LTD.

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 10 septembre 2007)

LA JUGE SHARLOW

[1] Après avoir examiné avec soins les observations écrites et orales des avocats de l'appelante et des avocats de l'appelante au pourvoi incident, nous n'avons pas été convaincus que le dossier révèle une erreur de droit ou tout autre erreur manifeste et dominante de fait qu'aurait commise le juge Mosley.

[2] L'appel et l'appel incident seront rejetés avec dépens.

« K. Sharlow »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Elisabeth Ross

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-269-06

Appel d'un jugement rendu par le juge Mosley le 11 mai 2006. N° du dossier de la cour : T-1348-01.

INTITULÉ : CFM CORPORATION
c.
DIMPLEX NORTH AMERICA LTD.

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 10 SEPTEMBRE 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR (LES JUGES DÉCARY, SEXTON ET SHARLOW)

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE SHARLOW

COMPARUTIONS :

Trent Horne
Arthur Renaud

POUR L'APPELANTE

David Aylen
Peter Choe

POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Bennett Jones LLP
Avocats
Toronto (Ontario)

POUR L'APPELANTE

Gowlings, Lafleur
Toronto (Ontario)

POUR L'INTIMÉE